

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

LE 5 MAI 1908

PAR

M. GASTON RAYNAUD

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ



NOGENT-LE-ROTROU

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

1908

Bibliothèque Maison de l'Orient



150965

DISCOURS

DE

M. GASTON RAYNAUD

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'EXERCICE 1907-1908.

Messieurs,

Avant de quitter cette présidence au cours de laquelle, durant l'année qui vient de s'écouler, vous m'avez soutenu par votre bienveillance, je vous demande de me laisser une fois encore vous dire toute ma gratitude pour le grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à succéder à tant d'éminents confrères. A défaut de leur compétence et de leur autorité, l'amour sincère des œuvres du passé et de ces études historiques et littéraires qui sont la joie de ceux qui s'y adonnent était mon seul titre auprès de vous; vous avez bien voulu vous en contenter : je suis heureux de vous en renouveler mes remerciements.

Par contre, j'ai à remplir un devoir pénible et douloureux, celui de rappeler à votre souvenir les noms des membres de notre Société dont le décès a été porté à notre connaissance depuis la dernière Assemblée générale. La liste en est exceptionnellement longue, et, plus que les autres années, nous sommes cruellement atteints par la perte des quatorze membres qui vont disparaître de nos listes et que vous me permettez d'énumérer devant vous.

Le D^r Gelineau, ancien médecin de la marine, décédé au commencement de l'année 1907, à l'âge de soixante-dix ans

passés, était connu non seulement comme auteur de travaux estimés sur les maladies nerveuses, mais encore comme fondateur d'une Société de secours mutuels, *la Prévoyance médicale*, qui est actuellement en pleine prospérité. Retiré depuis quelques années à Blaye, son pays d'origine, sans négliger ses œuvres médicales, il s'occupait d'archéologie et d'histoire. et dans le domaine de nos études a publié deux relations des sièges de Blaye en 1580 et en 1814.

Né en 1836 à Puylaurens, où il devait mourir le 3 mars 1907, M. Charles Pradel-Verzenobre descendait d'une vieille famille huguenote établie depuis longtemps dans le département du Tarn; il était fils et petit-fils de pasteurs. Figurant sur les listes de notre Société depuis 1864, il faisait aussi partie de la Société française d'archéologie; mais il s'était plus particulièrement consacré à l'histoire du protestantisme et à l'histoire locale de son pays, pour laquelle il avait une compétence toute spéciale. En dehors de quelques travaux personnels, comme une *Notice sur l'imprimerie à Castres*, ou comme *Un marchand de Paris au XVI^e siècle (Simon Lecomte)*, ce sont surtout des publications de textes qui l'ont fait connaître. Je cite, sans espérer être complet : *les Antiquités de Castres*, de M^e Pierre Borel, le *Journal* de Faurin, les *Mémoires de Batailler sur les guerres civiles à Castres et dans le Languedoc*, les *Mémoires de Jacques Gaches sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc*, les *Mémoires de Bouffard-Madiane sur les guerres civiles du duc de Rohan*, etc. Il finissait à peine de corriger les épreuves du dernier article du *Livre de raison de Jean de Bouffard-Madiane*, publié dans le *Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français*, quand il mourut, restant jusqu'à la fin fidèle aux études qui avaient occupé sa vie.

M. Jules-Auguste Lair, un des membres les plus actifs et les plus utiles de notre Société, est mort à Paris, le 16 mai 1907, après une douloureuse maladie qu'il supporta avec

courage et résignation. Il était né à Caen le 25 mai 1836. Le souvenir de cette origine normande se retrouve dans le choix des sujets de la plupart de ses ouvrages et dans l'intérêt qu'il voua toujours à sa petite patrie.

Entré en 1855 à l'École des chartes, il en sortit en 1858, le premier de sa promotion, dont il resta le dernier survivant. Il avait choisi pour thèse une étude critique sur le vieil historien normand Dudon de Saint-Quentin, auquel il ne marchandait jamais sa confiance, et dont quelques années plus tard, en 1865, reprenant le travail de Duchesne, il donna une nouvelle édition dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. Après un court passage aux Archives de l'Empire et un stage au barreau de Paris, où ses succès de la Conférence des avocats semblaient devoir le fixer, notre confrère se décida brusquement à aiguiller sa vie sur une autre voie, en devenant en 1860, sous les auspices d'un ami dont le nom est inséparable du sien, — M. Moranvillé, — sous-directeur des Entrepôts et magasins généraux de Paris, dont, à partir de 1873, il resta seul directeur. En préférant ainsi au domaine de l'érudition celui des affaires, M. Lair trouvait un champ libre pour son activité, son initiative et son esprit pratique; et nombreuses sont les Sociétés commerciales, industrielles et financières, dont je n'ai point ici à rappeler les noms, où jusqu'à ces derniers temps il eut l'occasion de montrer cet esprit de *gouvernement*, j'entends ce mot au sens ancien, qui le caractérisait tout particulièrement.

Mais, en se livrant à ses nouvelles occupations, M. Lair était loin cependant d'avoir renoncé aux études historiques, pour lesquelles il trouvait un précieux encouragement dans les conseils et l'amitié de M. Léopold Delisle. Sa vie, dès lors, fut divisée en deux parts équitablement établies, l'une consacrée aux affaires, l'autre aux travaux personnels, et dont je veux croire qu'il préférerait la seconde. Si l'une en effet, avec ses préoccupations, ses soucis, ses luttes, son agitation, répondait à un besoin de sa nature, l'autre lui apportait un plaisir, c'est-à-dire le calme, le repos, le foyer aimé, la compagnie désintéressée des hommes du passé, et sou-

vent encore le souvenir du pays normand. C'est ainsi qu'en 1861, presque en même temps qu'une brochure d'économie politique, M. Lair publiait une *Histoire du parlement de Normandie depuis sa translation à Caen jusqu'à son retour à Rouen (1589-1594)*, bientôt suivie d'une série d'études sur les *Origines du diocèse de Bayeux* parues de 1862 à 1868 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, où son esprit pénétrant et critique fait justice d'erreurs jusqu'alors accréditées. Les mêmes qualités d'érudit se remarquent dans l'établissement du texte de la *Complainte sur l'assassinat de Guillaume Longue-Épée*, poème latin du x^e siècle découvert par Gaston Paris. Ce travail fut complété en 1893 par une étude sur la vie et sur la mort du héros de la complainte.

La guerre de 1870 et le siège de Paris trouvèrent notre confrère tout préparé par sa position de sous-directeur des Magasins généraux à seconder le Gouvernement de la défense nationale pour l'approvisionnement de la capitale : dans sa nouvelle fonction d'officier d'état-major, M. Lair fut, comme toujours, un organisateur de premier ordre.

La Commune avait incendié les locaux des Magasins généraux situés à La Villette. Rentré dans la vie civile, M. Lair dut contribuer à refaire les bâtiments atteints, de même qu'il eut à créer à nouveau sa bibliothèque, brûlée aussi par les insurgés. C'est peu de temps après qu'en collaboration avec M. Émile Legrand, il édite une collection de *Documents inédits sur la Révolution française*. Il revient en 1873 aux études du moyen âge en donnant à la *Bibliothèque de l'École des chartes* un *Fragment inédit de la vie de Louis VII préparée par Suger et son Mémoire sur deux chroniques latines composées au XII^e siècle à l'abbaye de Saint-Denis*. Quelques années après, il prend plaisir à écrire pour la Société de l'Histoire de Paris une *Histoire de la seigneurie et de la paroisse de Bures*, charmant village de la vallée de Chevreuse où chaque été, attiré par ses affections de famille, il revenait, à proximité de ses affaires, passer la chaude saison. C'est à Bures encore qu'un voisinage de campagne lui permet de

découvrir une copie authentique des lettres de M^{lle} de La Vallière au maréchal de Bellefonds, premiers éléments de son beau livre paru en 1881, et comptant aujourd'hui quatre éditions, sur *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, où, s'adressant au grand public, M. Lair se plaît à rappeler les amours royales et à mettre en valeur la charmante figure de celle qui plus tard ne voulut plus être que sœur Louise de la Miséricorde. Dans cette gracieuse fréquentation, il se met à aimer et à excuser cette société si raffinée du xvii^e siècle. Aussi est-ce avec une indulgence digne d'un ami contemporain, d'une Sévigné ou d'un La Fontaine, que dans les deux volumes qu'il écrit en 1890 sur Nicolas Fouquet, et que couronne l'Académie française, il plaide chaleureusement la cause du trop magnifique surintendant des finances, en mettant hors de doute la haine de Colbert et la jalousie du roi doublement éveillée contre lui.

De 1893 à 1901, époque à laquelle il fut nommé membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de Célestin Port, M. Lair donne à plusieurs revues d'assez nombreux articles où l'histoire normande voisine avec l'histoire littéraire; nous citerons entre autres *La Reine Mathilde dans la légende* et *Recherches sur une maison de Paris où demeura Matherbe*, auxquels il faut joindre deux volumes d'*Études critiques sur divers textes des X^e et XI^e siècles*.

Dès lors, la vie de notre confrère est absorbée par le soin des affaires, où sa direction devient de plus en plus prépondérante, et par sa collaboration aux travaux des Sociétés savantes auxquelles il appartient. A la séance publique de l'Institut du 14 novembre 1902, il lit une notice des plus intéressantes, — complétée en 1904, — sur le Normand Pouqueville, ce personnage si curieux du commencement du xix^e siècle qui, prisonnier des Turcs, rapporte de Constantinople une thèse de doctorat en médecine, est nommé consul de France auprès du fameux Ali, pacha de Janina, et finit par mourir à Paris membre de l'Institut et journaliste philhellène.

Appelé à faire partie du Conseil de perfectionnement de

l'École des chartes, dont il donna un jour sa démission par un beau geste d'amitié reconnaissante, M. Lair eut sans cesse pour son ancienne école une affection des plus vives et sut toujours dans l'accueil qu'il réservait à ses confrères mettre la cordialité la plus grande et l'intérêt le plus réel. C'est aussi de la façon la plus généreuse et la plus délicate qu'il comprit son rôle de membre du conseil d'administration de la Société de secours aux anciens élèves.

Notre Société, dont il fut président en 1896, n'eut pas moins à se louer de son dévouement depuis le temps déjà lointain où il commença à y être admis (novembre 1862). Sans parler des notices qu'en 1898 et en 1901 il donna à notre *Annuaire-Bulletin*, relatives à l'*Historia ecclesiastica* de Grégoire de Tours et à l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, il avait accepté sans hésiter, en 1903, la lourde tâche de diriger la publication des *Mémoires du cardinal de Richelieu*, que l'Institut a confiée à notre Société, et de rédiger, aidé de jeunes collaborateurs, les *Rapports et Notices* qui ont préparé le premier volume tout prêt à paraître, grâce aux soins de M. le baron de Courcel. Assidu aux séances de notre Conseil, toujours prompt à élucider les questions et à en proposer la solution juste, plein de respect pour l'opinion d'autrui, serviable et souriant, précis et pondéré, M. Lair était de ceux chez qui les soucis de la vie pratique et des affaires n'ont jamais fait obstacle aux plus hautes manifestations de l'esprit et du cœur.

Le comte Werlé, décédé le 24 mai 1907, avait été reçu en mai 1870 dans notre Société; il occupait en Champagne une grosse situation et possédait une très belle bibliothèque que ne déparait pas la collection de nos publications.

Le comte Duchâtel, héritier d'un grand nom, notre fidèle adhérent depuis 1868, après avoir siégé à l'Assemblée nationale comme député de la Charente-Inférieure, fut successivement nommé ministre plénipotentiaire à Copenhague, en 1876, et à Bruxelles, en 1878, puis ambassadeur de France à Vienne, en 1880. De nouveau député en

1885, il renonça à la vie politique en 1889 et donna de son vivant à la commune de Jonzac son château de Mirambeau, ainsi que la somme nécessaire pour y établir un hospice de vieillards.

M. Jean-Charles Babinet, qui appartenait à notre Société depuis 1877, était le fils de l'illustre physicien. Reprenant les traditions de sa famille, il avait fait toute sa carrière comme magistrat et pris sa retraite en qualité de président de chambre honoraire à la Cour de cassation. Doué d'une facilité d'élocution remarquable et très versé dans la connaissance du droit, qu'il avait d'ailleurs professé, il comprenait ses fonctions de la façon la plus noble et la plus élevée. M. Babinet s'intéressait d'une façon toute particulière à nos publications, et nous avons eu la preuve qu'il était un admirateur respectueux de Froissart.

M. Joseph-Frédéric-Louis Vaesen, qui fut pour nous un collaborateur précieux, a laissé à tous ceux qui ont pu le connaître le souvenir d'une nature droite et consciencieuse et, sous des allures modestes, d'un caractère très ferme dans ses convictions. Il était né à Lyon en 1852; sorti de l'École des chartes en 1876, il prit pour sujet de thèse une étude sur les *Privilèges des foires de Lyon* qui lui fit obtenir une mention honorable au concours des Antiquités de la France en 1880. Archiviste adjoint du département du Rhône et bibliothécaire de la ville de Lyon en 1877, il dut malheureusement renoncer bientôt à ces fonctions et quitta le pays natal à la recherche d'une position. A Paris, il se dissémina en de nombreux travaux sans réussir à se fixer. Il venait enfin d'être nommé bibliothécaire de la ville de Compiègne, c'était la stabilité assurée dans l'existence, quand la maladie le terrassa en octobre 1907, alors qu'il travaillait au tome X des *Lettres de Louis XI*. C'est en 1885, en même temps qu'il publiait dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* une *Notice sur Jean Bourré*, l'habile serviteur de Louis XI, qu'il avait été chargé de cette publication à laquelle avaient déjà collaboré à des titres divers M^{lle} Du-

pont, Léopold Pannier, Jules Quicherat et surtout Étienne Charavay, éditeur du tome I^{er} relatif aux lettres de Louis dauphin. De 1885 à 1905 parurent les tomes II à IX, auxquels M. Vaesen travailla avec un zèle des plus louables, et qu'à son lit de mort il recommandait encore au confrère et ami qui l'assistait. Cette publication aurait été sans doute exposée à de nouvelles vicissitudes si M. de Mandrot, avec un dévouement spontané dont nous ne saurions trop lui être reconnaissants, n'avait consenti à la terminer.

Historien et homme d'État, c'est en juin 1870 que le vicomte Camille de Meaux fut introduit dans notre Société avec l'illustre parrainage de Guizot, comme lui homme d'État et historien. Gendre de Montalembert, dont il était déjà, — on l'a dit, — le fils « par la pensée », il se montra dans tous les actes de sa vie et dans tous ses écrits un militant et un sincère. Né à Montbrison, il représenta le département de la Loire, d'abord en qualité de député à l'Assemblée nationale de 1871, puis de sénateur en 1876; ministre de l'Agriculture et du Commerce en 1875 dans le ministère Dufaure-Buffet, il accepta de nouveau ce portefeuille le 16 mai 1877. Il échouait comme sénateur en 1879, mais n'en continuait pas moins par son talent d'écrivain à soutenir les idées qui lui étaient chères. Collaborateur assidu du *Correspondant*, il avait publié en 1869 deux volumes sur *la Révolution et l'Empire*; il fit paraître en 1877 son livre des *Luttes religieuses en France au XVI^e siècle*, complété en 1889 par son ouvrage sur *la Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*, couronné par l'Académie française. Tout dernièrement enfin, revenant sur un passé où il cherchait, avec son habituelle impartialité, à bien préciser le rôle de chacun, il mettait au jour ses *Souvenirs politiques (1871-1877)*, souvenirs de ces années où, pour emprunter sinon les paroles d'un ami, du moins leur sens, à ses espérances succédèrent bientôt les déceptions.

M. Jacques-Auguste-Gaston Louvrier de Lajolais était un desyens de notre Société où il avait été admis en 1854.

Né à Paris en 1829 et mêlé fort jeune aux événements de 1848, il fut appelé à remplir par la suite plusieurs missions diplomatiques, durant lesquelles il fit surtout de la peinture. De 1867 à 1877, il partagea son temps entre les expositions organisées par l'Union des arts décoratifs, dont il était vice-président, et de longs séjours au bord du Morin, où la nature offrait à son pinceau de paysagiste les modèles qu'il préférait. C'est en 1877 que le marquis de Chennevières l'appela à la direction de l'École des arts décoratifs, installée aujourd'hui encore dans ce vieil amphithéâtre Saint-Côme, reste de l'ancienne Académie des chirurgiens du Roi, perdu dans un coin de la rue de l'École-de-Médecine, où, déjà en 1767, Bachelier, peintre paysagiste lui aussi, avait établi à ses frais la première école gratuite de dessin. Appelé peu à peu à diriger en France l'ensemble de l'enseignement des arts décoratifs, notre confrère sut par sa bienveillance paternelle et ses conseils profitables se concilier l'affection de nombreuses générations d'artistes, au milieu desquels il aimait toujours à se retrouver.

D'une famille de soldats qui comptait parmi les siens Andréossi et La Tour-Maubourg, soldat lui-même, le marquis de Courcival réalisait physiquement et moralement le type que nous aimons à nous représenter de l'officier français, à l'allure franche et loyale, à l'abord un peu brusque, mais toujours bienveillant. Né en 1834, il entra jeune à Saint-Cyr, d'où il sortit pour faire bientôt campagne en Algérie et en Italie. Démissionnaire après la guerre de 1870, dont il prit glorieusement sa part, il voulut servir encore l'armée en se consacrant tout entier dans la région de la Sarthe à la réorganisation de la Société de secours aux blessés, tâche qu'il poursuivit avec la plus grande ardeur jusqu'à la fin de sa vie. Membre de notre Société depuis 1886, le marquis de Courcival a publié en 1883 des *Notices généalogiques sur la famille Stellaye de Baigneux de Courcival et ses alliances*. Il laisse manuscrit un travail important sur la maison de Fay en Velay, dont il descendait par sa grand'mère Adèle de Fay de la Tour-Maubourg.

Sur cette liste déjà si nourrie de membres disparus, il nous faut encore faire figurer les noms de M. Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui ne faisait partie que depuis peu de notre Société, et de MM. Albert Chabert et Charles Dumaine, tous deux appartenant au monde de la finance.

J'arrive maintenant, Messieurs, à la perte la plus récente, et non la moindre, que nous ayons eu cette année à déplorer, celle de M. de Boislisle, décédé le 18 mars dernier, après une courte maladie dont rien ne devait faire prévoir l'issue fatale. Cette mort est un coup terrible pour nous et laisse dans nos rangs un vide tel qu'il ne s'en est pas produit depuis longtemps. Durant près de trente-trois ans, M. de Boislisle s'était en effet dévoué à notre œuvre si complètement, y apportait une conscience, et, je puis bien le dire, une affection si profonde qu'il était devenu véritablement l'âme de notre Société, toujours prêt à la soutenir dans la noble tâche qu'elle s'est imposée, celle de faire connaître les monuments de notre histoire nationale.

Arthur-André-Gabriel Michel de Boislisle, né à Beauvais le 24 mai 1835, appartenait par son père à une ancienne famille de cette ville, anoblie dans les charges municipales, et par sa mère se rattachait à une branche des Manneville, venue du Boulonnais dans cette partie du Beauvaisis où il voulut être inhumé si simplement. Au lycée Charlemagne, où il fit de brillantes études, M. de Boislisle devint le condisciple et plus tard l'ami de M. le baron de Courcel, notre président de l'an dernier, qui mieux que personne aurait su vous parler avec l'éloquence du cœur de notre regretté confrère. Entré de bonne heure au ministère des Finances, il eut l'heureuse fortune d'avoir pour chef l'historien Pierre Clément, qui, devinant un érudit dans son jeune employé, le prit pour collaborateur de son édition des *Lettres de Colbert* et lui communiqua cet amour des études historiques qui devait plus tard conduire, après le maître, l'élève à l'Institut. Chargé en 1865 par la direction générale de l'Empire de dresser l'inventaire détaillé

des correspondances de l'ancien Contrôle général des finances demandé par le Trésor, M. de Boislisle fit, au cours de cet inventaire, d'heureuses découvertes, entre autres celle d'un certain nombre de lettres de Charles de Sévigné et de M. et M^{me} de Grignan, dont quelques-unes parurent en 1866 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, avant de prendre place dans l'édition des Grands Écrivains. Cet inventaire fut surtout le point de départ de la publication de la *Correspondance des Contrôleurs généraux avec les Intendants des provinces* qui fut confiée en 1867 à notre confrère, vaste entreprise qu'il prépara avec amour, accumulant les notes et les fiches sur ce monde du xvii^e et du xviii^e siècle qui lui devint si familier et qu'il connaissait si bien. Presque simultanément sa nomination de sous-chef au secrétariat des Finances, spécialement attaché au service des archives et bibliothèque du ministère, lui créait une situation à part, lui permettant de se livrer exclusivement à ses recherches préparatoires. Dès l'année 1865, un mémoire, qui n'a pas été imprimé, sur la Correspondance inédite de l'économiste Boisguilbert avec les Contrôleurs généraux Pontchartrain et Chamillart valait à M. de Boislisle une récompense à l'Académie des sciences morales et politiques et signalait au monde savant sa compétence toute particulière en matière d'histoire financière et d'économie politique. Un second ouvrage d'une autre nature, où se montrait déjà cette exactitude minutieuse et cette science des filiations que notre confrère poussa jusqu'à la perfection dans les notes de son *Saint-Simon*, parut en 1869; c'était la généalogie d'une famille bretonne, celle du marquis de Talhouët, qui lui fournissait ainsi l'occasion de parcourir en vue de son travail les provinces de l'ouest de la France.

Après la guerre funeste de 1870, où son devoir le fixait à Paris, M. de Boislisle entreprit, sous les auspices du marquis de Nicolay, et grâce à la connaissance acquise depuis plusieurs années des archives si riches de cette famille qui, pendant près de trois siècles, fournit à la Chambre des comptes ses premiers présidents, une histoire documentée de ces magistrats héréditaires. Un volume de pièces justificatives

parut en 1873, accompagné d'une introduction qui offre, avec des renseignements bibliographiques précieux, l'historique le plus complet de la composition et des attributions de la Chambre des comptes depuis la fin du xiii^e siècle. Cet ouvrage, où l'information la plus exacte et la plus neuve se présentait sous la forme la plus claire, fit décerner à son auteur en 1874 le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions. Un autre volume, regardant plus spécialement la famille de Nicolay, vit le jour l'année suivante. Vers la même époque, M. de Boislisle se liait avec Taine, à qui il fournissait de nombreux documents pour son grand ouvrage sur les *Origines de la France contemporaine*.

C'est en 1873 encore que M. de Boislisle devint secrétaire adjoint de notre Société qui l'avait admis le 6 janvier 1863 et nommé membre du Conseil le 7 mai 1872; il devait plus tard, le 5 janvier 1885, succéder comme secrétaire à M. Jules Desnoyers. Je vous parlais tout à l'heure, Messieurs, de la reconnaissance que nous devons à M. de Boislisle pour son dévouement à notre Société; je n'ai pas besoin de vous rappeler son activité. Nous l'avons vu à l'œuvre dans ses fonctions de secrétaire, se rendant compte de tout par lui-même, ne négligeant aucun détail, recrutant de nouveaux membres, revisant la copie des auteurs, stimulant leur zèle, gourmandant la lenteur de l'imprimeur, assistant à toutes les réunions du Conseil, intervenant avec autorité dans les discussions hésitantes, rédigeant pour nos Assemblées générales ces rapports si précis et si nets, faisant toujours enfin acte de décision et de direction.

Sa qualité de secrétaire ne lui permettait guère de figurer au nombre de nos éditeurs; mais il avait accepté, au grand profit de plusieurs de nos publications, d'être le commissaire responsable de la *Relation de la cour de France par Spanheim*, des *Mémoires de Gourville*, des *Mémoires du chevalier de Quincy*, des *Mémoires de Saint-Hilaire*, dont deux volumes seulement ont paru, et des *Mémoriaux du Conseil de 1661*, heureux en cette circonstance d'associer son nom à celui de son fils pour un ouvrage dont, hélas! il ne verra pas l'introduction imprimée! Il avait de

plus collaboré au volume du cinquantenaire de la Société, en y insérant deux articles, dont l'un avait été pour lui l'occasion de rappeler à notre mémoire le nom du regretté Léopold Pannier, son parent par alliance. Enfin, il enrichissait presque chaque année notre *Annuaire-Bulletin* de notices substantielles et de documents inédits les plus intéressants et les plus variés, où, à côté d'un inventaire de bijoux et de livres, nous rencontrons une note sur les comptes d'une dame parisienne sous Louis XI ou une étude historique, comme celle, si importante, qu'il consacra à Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire.

D'importants travaux autres que ceux de notre Société sollicitaient, vous le savez, Messieurs, les soins de M. de Boislisle. Dès l'année 1867, il préparait, nous l'avons dit, la publication de la *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les Intendants des provinces* : le premier volume parut en 1874, avec une introduction des mieux faites sur la formation des archives ministérielles ; le second en 1883 ; le troisième et dernier en 1897. Ces volumineuses correspondances, qui aux xvii^e et xviii^e siècles, comme en 1789 les cahiers du tiers état, fournissent les éléments d'une histoire économique et sociale de la France, présentent le plus haut intérêt et nous révèlent souvent des faits insoupçonnés, dont la vérité est garantie par le caractère officiel des documents.

L'année 1879 voyait se produire le tome I de l'ouvrage qui a le plus fait connaître au grand public le nom de notre confrère, cette édition magistrale des *Mémoires de Saint-Simon*, parvenue aujourd'hui à son vingtième volume, et dont M. de Boislisle, avec une prévoyance que nous espérons prématurée, a voulu, de son vivant, assurer la durée, en confiant la continuation de son œuvre au collaborateur précieux et dévoué qu'il s'était adjoint dès la première heure. Cette édition, où le texte du manuscrit original est accompagné de notes et de commentaires, abonde en renseignements historiques, biographiques et généalogiques, si copieux que parfois ils absorbent l'attention du lecteur. En complétant ainsi et surtout en rectifiant les assertions de Saint-

Simon, M. de Boislisle a réussi à réaliser le projet d'une édition idéale de Saint-Simon que Montalembert, en 1857, formulait dans le *Correspondant*. Quand le dernier tome des *Mémoires* aura été imprimé et qu'une table générale en aura été dressée, nous aurons à notre disposition, pour l'étude de la fin du règne de Louis XIV et le commencement du règne de Louis XV, un merveilleux instrument de travail.

Comme si un pareil labeur ne suffisait pas à l'occuper, notre confrère, en 1881, donnait à la collection des *Documents inédits* son *Mémoire sur la généralité de Paris*. Ce volume, qui est le tome I d'une série de *Mémoires sur l'état des généralités dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne*, contient, avec de nombreux appendices, une introduction présentant les notions les plus précises sur l'auteur du mémoire, Pierre Rolland, trésorier de France au bureau des finances de Paris, et sur les intendants de Paris, dont les attributions étaient restreintes par celles du lieutenant de police.

C'est en 1884 que M. de Boislisle succéda à Charles Tissot comme membre libre de l'Académie des inscriptions, en même temps qu'il faisait paraître son livre sur les *Conseils du roi sous Louis XIV*, dont les premiers éléments avaient déjà paru dans le *Saint-Simon*. Il appartenait, depuis 1881, à la Société des Antiquaires de France, dont il enrichit les *Mémoires* de notices parmi lesquelles j'en citerai une relative aux *Collections de sculptures du cardinal de Richelieu*.

Libéré en 1885 de ses obligations vis-à-vis du ministère des Finances par l'heure d'une retraite prématurée, notre confrère eut plus de temps pour se livrer à ses travaux personnels, dont bénéficièrent amplement le *Bulletin* et les *Mémoires* de la Société de l'Histoire de Paris, dont il fut président en 1905. Je m'en voudrais de ne pas rappeler devant vous deux au moins de ces monographies si nouvelles et si bien documentées, l'une sur *les Débuts de l'Opéra français à Paris*, l'autre, la dernière venue, sur *le Président de Lamoignon*. De 1896 à 1904, il imprimait dans la série des *Documents* de la même Société les trois volumes de

Lettres de M. de Marville, qui fut lieutenant général de police de 1742 à 1747. Rien de plus amusant que cette correspondance, qui nous laisse entrevoir les dessous de la vie parisienne et qu'éclaire toujours un commentaire abondant et irréprochable. La préface offre une étude sur les lieutenants de police et en particulier sur Marville; elle fournit aussi des détails tout à fait attrayants sur les *gazetins* du temps et sur les chansons satiriques dont Louis XV et son ministre, Maurepas, se montrèrent toujours si friands.

Le dernier ouvrage de M. de Boislisle, *Dom Jean Mabillon et l'Académie des inscriptions*, fut écrit en 1908 pour les *Mélanges et documents publiés à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Mabillon*. Mais je ne serais pas quitte envers la mémoire d'un confrère d'une activité si féconde si je ne signalais sa collaboration à la *Revue des Sociétés savantes*, au *Bulletin du Comité des travaux historiques*, dont il était membre, à la *Revue archéologique*, à la *Bibliothèque de l'École des chartes*, au *Cabinet historique*, où parurent des notices si vivantes sur le *Marquis de Chamlay* et sur *M^{me} de Beauvais et sa famille*, à la *Revue des Questions historiques* enfin, où, parmi plusieurs articles du plus haut intérêt, je mentionnerai *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné et le Grand hiver et la disette de 1709*. J'ajoute qu'outre un grand nombre de notes de toute nature, M. de Boislisle laisse inachevés plusieurs travaux importants, entre autres son étude refaite sur Boisguilbert.

Appelé à être membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes en 1896, notre confrère se faisait un plaisir de bien accueillir et de conseiller les jeunes gens, leur indiquant des sujets de travaux, mettant à leur disposition et souvent même leur abandonnant les documents qui pouvaient leur être utiles, s'entretenant avec eux de cette France du temps passé dont il avait le culte.

Homme de foyer et d'intérieur, il venait avec joie durant l'été se délasser en famille de ses études sous les ombrages séculaires de ce domaine de Chantilly dont l'Institut lui avait confié la charge, où il se plaisait à évoquer le souve-

nir du prince qui l'avait honoré de son amitié et à faire revivre dans leur cadre originel les personnages de cette société disparue dont il ressuscitait l'histoire. Affable et bienveillant sous son aspect un peu froid et réservé, de relations très sûres, de bonté discrète, de manières courtoises, forçant la sympathie de ceux qui l'approchaient, M. de Boislisle fut un érudit hors pair et un très galant homme.

J'ai fini, Messieurs, ce trop long nécrologe. Quelle triste suite de deuils ! Et combien notre Société se trouve amoindrie après de telles pertes ! Du reste, les études historiques, littéraires, artistiques et autres de même nature traversent actuellement une crise qui ne nous épargne pas. Le nombre de nos nouveaux adhérents ne compense plus celui des membres qui disparaissent. Je ne voudrais pas médire de mon temps, mais il est indéniable que les générations nouvelles négligent de plus en plus le domaine intellectuel pour s'attacher aux résultats pratiques. S'il est cependant une Société qui doit rester toujours bien vivante et provoquer l'intérêt de quiconque sent le besoin de se rattacher aux hommes et aux choses d'autrefois, n'est-ce pas la nôtre, qui dans ses publications rappelle à l'existence ceux qui, avant nous, ont vécu, ont lutté, ont travaillé, ont peiné, ont acquis gloire et honneur sur cette terre de *douce France*, notre patrimoine commun ? N'est-il pas légitime, n'est-il pas nécessaire de connaître et, comme le dit le vieux poète, de

... remembrer des ancessurs
Les diz et les faiz et les meurs ?

Une pareille question ne saurait se poser devant vous, Messieurs, vous y avez répondu d'avance. J'ai bon espoir quand même dans la vitalité de notre Société, et le passé nous garantit l'avenir ; la longue liste de nos volumes, qui vont depuis l'origine de notre histoire, avec Grégoire de Tours, jusqu'aux Mémoires du xviii^e siècle, ne demande qu'à s'allonger encore ; et ce ne sont pas les matériaux qui nous manqueront.

A défaut même de textes historiques, les textes littéraires

pourraient lui apporter leur contingent. A ce propos, laissez-moi pour quelques courts moments retenir votre attention sur un poème composite du XIV^e siècle qui nous permettra, aidé de quelques autres documents, d'esquisser la biographie d'un personnage bien peu connu jusqu'ici. Ce poème est celui de *Renart le Contrefait*; vous connaissez cet étrange ouvrage écrit en deux rédactions successives, où les aventures de *Renart* servent de cadre aux récits les plus divers, historiques, moraux, astronomiques, littéraires et le plus souvent satiriques. L'auteur, un clerc de Troyes, y fait surtout œuvre de compilateur; mais il devient original et se montre bien informé quand il relate des faits survenus dans son pays ou quand il s'occupe de personnages champenois. C'est ainsi qu'il a fourni à M. Abel Rigault pour son livre sur *le Procès de Guichard, évêque de Troyes*, une documentation des plus intéressantes. Parmi les personnages champenois mentionnés par l'auteur, il en est un, Pierre Remy, dont le nom revient souvent sous sa plume et qu'il accouple à Enguerran de Marigny, pour démontrer que les plus puissants sont victimes de leur orgueil. Ce Pierre Remy, à peine cité dans les chroniques du temps, est de la lignée de ces grands argentiers royaux qui, comme Enguerran, Gérard de la Guette et, plus tard, Jacques Cœur, Semblançay et Foucquet, payèrent de leur vie ou de leur liberté le tort de s'être trop enrichis. Pierre Remy, nous dit l'auteur de *Renart le Contrefait*, qui l'avait connu alors qu'il était simple *prevost*, venait « de pauvre lieu et de petite gent ». En 1315, il appartenait à l'hôtel du roi Louis X et recevait ses dons en qualité de maître de sa Chambre aux deniers. En août 1321, il est trésorier de Charles, comte de la Marche, qui, devenu roi, lui fait abandon, en 1323, de ses droits sur Montigny-Lencoup. Cette époque est celle de la pleine faveur de Pierre Remy, celle où il profite de sa situation et emploie « art de Renart » pour accroître sa fortune qui, à sa mort, montait à plus de 200,000 livres, et même, s'il faut en croire le clerc de Troyes, à plus de 750,000 livres, sans compter les meubles, la vaisselle d'or et d'argent, les pierres précieuses « et les

grans garnisons qu'il avoit sans nombre ». Il savait se faire donner de chacun,

Et chascun avoir lui ruoit,
Chascun a lui donner tendoit
Et chascun moult grant joye avoit,
Quant Pierres avoit du sien pris.

Gouvernant « le roy et le royaume, il en faisoit tout son vouloir ; et assez plus en estoit fiers et hardis, et se maintenoit plus grandement que mestier ne fust ». En septembre 1323, le roi réduisait à un seul les hommages dus par tous les fiefs acquis par Pierre Remy, et, en janvier 1325, lui faisoit une donation à l'occasion de son mariage avec Blanche Chauchat, laquelle étoit d'ailleurs pourvue par sa mère et ses deux frères d'une dot de 10,000 livres, que le comte de Flandres augmentait des revenus de Coucy et de Châteauneuf-sur-Loire. C'étoit là un second mariage, car nous avons la preuve qu'en août 1321 une fille de Pierre Remy étoit mariée à Pierre de Patras, bourgeois de Coulommiers ; et d'autre part nous voyons intervenir, en 1331, au rachat d'une partie des biens de Pierre Remy un Jean Remy, son fils, qui, vu son âge, ne peut avoir Blanche Chauchat pour mère. Cette alliance de Remy avec une famille d'Auvergne fut l'occasion pour lui d'acheter de nouvelles propriétés, entre autres des vignes à Saint-Pourçain, dont le vin étoit renommé. Pierre Remy à cette époque possédait des immeubles un peu partout : des terres et une maison à Clos-Fontaine ; une maison à Montigny-Lencoup ; des terres et une maison à Rueil ; des terres et une maison, dénommée le Moulinet, près de Troyes ; une maison située rue du Temple, à Troyes ; une maison à Meaux, sur la place du marché ; à Paris une maison rue Vieille-du-Temple, une autre rue du Bourg-Thibout et cinq petites maisons (*domiculas*), dont « deus a pignons et trois a appentis », situées rue du Franc-Mûrier ; un bois à Bray-sur-Seine ; des maisons et des terres à Coulommiers ; enfin, curieuse coïncidence avec Foucquet, dont nous rappelions le nom tout à l'heure, une maison à Vaux ! Cette liste

pourrait encore être facilement augmentée. A toutes ces richesses, le roi ajoutait une suprême faveur (novembre 1325) en accordant à son trésorier des lettres d'anoblissement.

Que se passa-t-il alors? Nous voyons Pierre Remy figurer en 1326 à l'assemblée de Meaux qui décida l'arrestation des Anglais résidant en France. Peu de temps après, il est emprisonné, jugé et condamné à mort, ses biens sont confisqués pour cause de forfaiture. La sentence de mort attendit jusqu'en 1328 le règne de Philippe VI pour être mise à exécution; mais, dès le mois d'août 1326, en prévision de la mort de Remy, un certain nombre de ses fiefs est placé par le roi sous la juridiction de la couronne royale. Quels griefs positifs pouvait-on formuler contre Remy, en dehors d'accusations vagues d'orgueil et d'ambition demeurée que l'envie des basses classes et la haine du parti de Charles de Valois accumulaient contre lui? En l'absence des pièces du procès, il est difficile de s'en rendre bien compte. Nous écarterons tout d'abord le dire des *Grandes Chroniques*, prétendant qu'au pied du gibet « nouvellement machonné » qu'il « avait fait faire tout le premier », Pierre Remy confessa avoir été « traître en Gascoigne encontre le roy ». Outre que ce crime, s'il a été avoué à la dernière heure, n'a pu motiver la condamnation, il est plutôt permis de croire que cette assertion ne fut après coup qu'un écho de bruits populaires cherchant à expliquer l'échec partiel des négociations entamées depuis longtemps avec l'Angleterre, qui aboutirent à la paix de 1327 par laquelle Charles le Bel rendit, contre indemnité, à son neveu Édouard III, nouvellement monté sur le trône, le Ponthieu et une partie de la Guyenne. Les causes apparentes du procès fait à Pierre Remy furent évidemment ses malversations, qui n'étaient pas douteuses; accusé, sur le témoignage de « plusieurs nobles et non nobles », de n'avoir « pas bien loialement dispensé ne administré les biens du royaume » qu'il s'était appropriés indûment, il ne put répondre « soufissamment aux articles proposées contre lui ». Mais il semble bien aussi qu'un motif moins avouable détermina son arrestation : le désir de mettre en la possession du roi, par la con-

fiscation, l'immense fortune de son trésorier, et d'anéantir les grosses créances que Remy avait certainement sur le trésor royal et très probablement sur d'autres puissants personnages, peut-être sur Philippe de Valois. Ne saurait-on supposer en effet que ce prince qui, plus tard, à son avènement au trône, devait avec tant de désinvolture dispenser les nobles de payer leurs dettes, songeât dès ce moment à se débarrasser d'un créancier gênant? Tant que Charles le Bel vécut, sa protection, ou simplement sa pitié, défendit la vie de Remy; mais quand il mourut, Philippe de Valois ne mit pas longtemps à faire exécuter la sentence de mort et poursuivit avec acharnement le recouvrement des biens confisqués que la justice jusque-là n'avait que trop négligé. Ce qui se passa à Clermont, en Auvergne, éclaire à cet égard la manière d'agir de Philippe. Nous savons, en effet, par une pièce d'archives qu'aussitôt après le prononcé de l'arrêt de confiscation, l'avoué de Théroouanne et le bailli d'Auvergne furent chargés de saisir à Clermont les valeurs et sommes d'argent appartenant à Remy, que ses beaux-frères, Louis et Giraud Chauchat, auraient pu chercher à dissimuler. Devant l'affirmation que rien n'avait été détourné, les commissaires royaux s'étaient tenus satisfaits. Le roi Philippe ne se contenta pas d'une telle réponse; sur ses ordres, une nouvelle enquête fut faite qui démontra qu'effectivement, peu de temps après l'emprisonnement de Pierre Remy, Louis et Giraud Chauchat s'étaient transportés de nuit chez un nommé Jean Boubière, et qu'au moyen de clefs qu'ils avaient reçues de Paris ils avaient ouvert une huche où se trouvaient du numéraire, de la vaisselle, des bijoux et de nombreuses cédules ou titres de créance, dont une cédule de 85,000 livres, et une autre, souscrite par le roi défunt, de 50,000 livres; le tout avait été emporté et caché chez eux. Poursuivis devant le grand Conseil en juillet 1328, les frères Chauchat durent, moyennant une amende de 10,000 livres tournois, abandonner au roi tout le contenu de la huche, après avoir déclaré que la cédule royale était fausse. Il n'est pas douteux que dans cette affaire l'intérêt personnel de Philippe n'ait joué un rôle prépondérant. Le roi d'ailleurs ne fut pas trop inexorable pour la famille de Pierre Remy; en août

1328, il restitua sa dot à la veuve et laissa à son fils Pierre quelques bribes de la fortune paternelle.

Telles sont, Messieurs, les quelques notes que j'ai pu réunir sur Pierre Remy; elles auraient grand besoin d'être complétées pour offrir l'ensemble de la vie du personnage. Malgré leur insuffisance, elles permettent toutefois de faire connaissance avec ce trésorier royal qui jusqu'à présent était passé presque inaperçu.

A la fin d'un des nombreux passages où il parle de Remy, l'auteur de *Renart le Contrefait* nous invite à ne pas imiter son orgueil; il vaut mieux, dit-il, rester toujours en l'état où nous sommes nés. Le clerc de Troyes, en cette occasion, ne se montre guère encourageant pour l'effort individuel. En revanche, il trace ailleurs la ligne de conduite de l'écrivain, et par suite de l'historien qui, avant tout, doit rechercher la vérité et, dans les « anciennes choses »,

Bien retenir et mal despire...

... De ce viennent les beaulx notables,

Œuvres de mains fais delittables.

Suivons donc, Messieurs, le conseil du vieux rimeur, je n'ose dire du vieux poète; continuons à publier nos volumes avec la même conscience scientifique, le même souci de bien faire et d'être utiles, pour justifier de plus en plus le bon renom dont jouit notre Société.

Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*,
année 1908.